

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2024 / 50 / TECHNOCENTRE FESSENHEIM / 2 du 6 mars 2024 relative au projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM (67)

### La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu sa décision n°2024 / 24 / TECHNOCENTRE FESSENHEIM /1 du 14 février 2024, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Louis LAURE est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mars 2024.

Le président  
M. Papinutti